

Compte-rendu du conseil municipal

- réunion du Jeudi 25 juin 2020 à 19h 30 -

Convocation du 26 mai 2020

Secrétaire de séance : Béatrice Bortoluzzi.

Absents excusés : Eric Leveau, Camille Gaubusseau.

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

Budget 2020 :

- Dans un premier temps, il est rappelé quelques notions de base sur le fonctionnement du budget communal afin d'en faciliter l'approche pour les conseillers nouvellement arrivés.

- Le Maire propose ensuite le détail des subventions qui seront versées aux différentes associations pour l'année 2020 :

Foyer Social Educatif CES de Sauveterre 200 €

Le cercle de Saint-Pierre de Bat : 600 €

Syndicat Viticole du Haut-Benauge : 200 €

USEP Haut-Benauge : 400 €

AMAD Aide à domicile : 300 €

ACCA de Saint-Pierre de Bat : 500 €

pour un total accepté à l'unanimité de : **2200 €**

- Les taux des taxes locales sont ensuite examinés.

Taux appliqués en 2019 : 11,74 % taxe foncière (bâti)

55,13 % taxe foncière (non bâti)

Produit fiscal attendu en 2020 à taux constants : 82069 €

A noter que ce montant intègre la somme de 35701 € correspondant à la taxe d'habitation qui est directement reversée par l'état, suite à sa suppression.

A noter également que pour compenser la baisse de 692 € par rapport au produit fiscal de 2019, il faudrait appliquer une hausse des taux de 1,5 %.

Compte tenu de l'incertitude économique générée par la crise sanitaire et des difficultés rencontrées par l'ensemble de la population il est proposé de ne pas augmenter ces taux. La proposition est acceptée à l'unanimité.

-Sont ensuite présentées les sections de fonctionnement et d'investissement pour 2020.

- **Le budget de fonctionnement** est accepté à l'unanimité pour un montant de 560185,44 € en recettes et en dépenses, avec la somme de 12185,44 € en dépenses imprévues.

- **Le budget d'investissement** est accepté à l'unanimité pour un montant de 187328,43 € en recettes et en dépenses, avec la somme de 8828,43 € en dépenses imprévues .

Le budget total s'élève donc à 747513,87 € en recettes comme en dépenses.

-Le tableau des 3 emprunts en cours fait ressortir un montant annuel de remboursement de 33356,15 € (capital + intérêts). Un se termine en janvier 2022, un autre en janvier 2023 et le dernier en janvier 2024.

-Pour la composition des différentes commissions communales, il est décidé de ne pas modifier les effectifs préalablement établis.

-Les devis relatifs aux travaux nécessaires dans la salle de classe pour la mise en conformité aux normes sanitaires sont acceptés. Ils concernent la pose d'un revêtement de sol permettant un entretien facile ainsi que la réfection des peintures murales.

Pour le sol le montant est de 3775, 31 € et pour les murs le montant est de 5050,87 €.

Pour ces travaux, il a été décidé de retenir la société Olaskur, nouvellement installée à Saint-Pierre de Bat, afin de faire travailler une entreprise locale.

- La mise au normes sanitaires impose également le remplacement des bureaux des écoliers, pour du mobilier doté d'un revêtement permettant également un entretien et une désinfection facile et répétée.

Le devis de la société Hogos de Villenave d'Ornon est accepté après un vote de 8 voix pour et une abstention, pour un montant de 3864,47 €, comprenant un ensemble de 23 bureaux individuels avec 23 casiers métal et 23 chaises. Cette proposition comportant du matériel de fabrication française représente le meilleur rapport qualité prix, qui doit permettre une utilisation durable.

- Est ensuite abordé le sujet de l'assainissement de la Poste, de la Mairie et de l'école. Cette ensemble comportant 4 installations individuelles fait ressortir, suite aux derniers contrôles effectués en 2019 sur notre commune, que ces dernières ne sont plus aux normes. Une réunion a été organisée le 23 juin 2020 avec monsieur D'Incan qui est à l'origine de ce rapport. Celui-ci préconise une installation globale permettant de traiter l'ensemble des eaux des bâtiments concernés, et nous recommande de contacter un bureau d'études pour monter ce projet. Les démarches vont être engagées dans ce sens.

La séance est levée à 22h15.
